



INSTALLATION

Vous avez un projet d'installation en agriculture. Nos conseillers stratégiques vous accompagnent et vous conseillent de la définition de votre projet à la réalisation de votre installation.

AVANTAGES

S'APPUYER SUR L'EXPERTISE ET L'EXPÉRIENCE DE NOS CONSEILLERS STRATÉGIQUES POUR CRÉER VOTRE ENTREPRISE AGRICOLE :

- ▶ Définir ensemble votre projet dans sa globalité, en incluant des dimensions économique, techniques, juridiques, humaines et environnementales
- ▶ Définir les critères de réussites et les points de vigilance de votre projet
- ▶ Réaliser une étude de faisabilité économique
- ▶ Etre accompagné dans la demande des aides à l'installation
- ▶ Bénéficier d'un accompagnement pluri-disciplinaire



DÉFINITION DU PROJET

- Réalisation d'un pré diagnostic préalable à l'installation
- Analyse du projet et de son environnement
- Identification des productions, des débouchés commerciaux, des moyens de production, des moyens humains...
- Mise en lien avec des différents intervenants (appui technique, financier, juridique...)

RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ ÉCONOMIQUE

- Projection économique sur 5 ans
- Définitions des points forts et des risques de votre projet
- Analyse économique de la rentabilité de votre projet
- Accompagnement à la présentation de l'étude à votre banque

RÉALISATION DU DOSSIER DE DEMANDE DE DOTATION JEUNE AGRICULTEUR (DJA)

- Elaboration du plan d'entreprise
- Montage du dossier administratif
- Préparation à la CDOA et au groupe de travail

ACCOMPAGNEMENT DANS LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVE

- Assistance à la réalisation de formalités annexes (DDT, chambre d'agriculture, MSA...)

Cerfrance vous propose aussi un accompagnement juridique pour la constitution de votre société et un suivi économique régulier après votre installation.

Pour toutes demandes concernant ce service, contactez-nous :
conseil@69.cerfrance.fr

Retrouvez-nous sur
www.cerfrance.fr